



Section 22

Biologie moléculaire et structurale, biochimie

Préambule

Il existe une multitude de profils de chercheurs et chercheuses. De ce fait, il convient de prendre en compte tous les aspects de ce métier dans les critères d'évaluation. Une liste de critères est proposée dans la suite de ce document. Ils sont donnés à titre indicatif, et ne constituent pas une grille d'analyse fixe, mais une grille de lecture permettant à la section de juger au mieux de la qualité des dossiers. Ces critères sont ouverts, non exclusifs, non hiérarchisés et non strictement cumulatifs. Il ne s'agit pas de répondre à la totalité de ces critères.

La section rappelle l'importance que le CNRS accorde à la transition environnementale. Ainsi, en cohérence avec le plan de transition bas carbone du CNRS, les actions qui visent à réduire l'impact environnemental des activités de recherche sont encouragées. La multiplication des séjours courts à l'étranger (par exemple participation à des conférences, à des jurys) n'est pas considérée comme déterminante dans l'évaluation des chercheurs et des chercheuses. Le rayonnement international est un élément essentiel de l'évaluation mais est entendu par la section de façon globale, comme l'impact international des activités de recherche menées.

De façon générale, la section s'efforcera de réaliser une évaluation qualitative des dossiers. Il est donc conseillé de faire ressortir les points forts et les faits marquants de son activité professionnelle en détaillant clairement son rôle et son implication dans les éléments présentés. La section encourage les chercheurs et les chercheuses à donner des éléments de contexte scientifiques, matériels et humains permettant d'éclairer le processus d'évaluation. Les candidates ou candidats peuvent mentionner dans leur dossier, si ils/elles l'estiment nécessaires, les contraintes susceptibles d'avoir eu un impact sur leur activité professionnelle. Enfin, la section appréciera la clarté et la lisibilité des dossiers, ce qui inclut le respect des recommandations de présentation fixées pour chaque campagne (format, longueur maximale, prise en compte de la période d'évaluation). Ces éléments facilitent une analyse équitable et cohérente de l'ensemble des candidatures.

Évaluation périodique des chercheurs et chercheuses

La section porte un regard intégré sur l'activité des unités et des chercheurs du CNRS. Dans son processus d'évaluation, la section sera sensible aux critères suivants :

- Qualité et originalité de la production scientifique et des résultats obtenus.
- Visibilité dans la thématique.
- Existence d'un projet de recherche clair.
- Caractère interdisciplinaire du projet et de l'activité.
- Intégration du projet de recherche dans un projet d'équipe ou d'Unité.
- Diffusion des connaissances, participation à des enseignements.
- Prises de responsabilités collectives.

Ces critères seront à moduler au long de la carrière.

Avancement de grade des chercheurs et chercheuses

La section 22 prendra également en compte, dans une approche qualitative, les éléments présentés par les candidats et candidates dans leur auto-positionnement sur les cinq facettes du métier de chercheur et chercheuse. Les cinq facettes proposées offrent un cadre utile pour éclairer cette diversité :

- contribuer aux avancées scientifiques
- former et diffuser,
- innover et valoriser,
- assumer des responsabilités collectives,
- s'engager dans des mobilités.

La contribution aux avancées scientifiques constitue un critère incontournable du métier ; elle s'inscrit toutefois dans une vision globale qui reconnaît la diversité des activités contribuant à la mission du CNRS. Elle n'est donc pas considérée comme prépondérante au regard des autres facettes, et ne saurait à elle seule déterminer l'évaluation d'un dossier.

Elles ne constituent pas un barème ni une grille de scores, mais un outil de lecture complémentaire permettant d'apprécier la cohérence d'une activité professionnelle, l'équilibre des activités et la dynamique d'évolution au fil de la carrière.

Critères spécifiques selon les grades

Avancement au grade CRHC

- Production scientifique depuis le recrutement.
- Évolution du projet, capacité à faire évoluer un projet de façon autonome.
- Intégration dans le projet de laboratoire ou de l'équipe.
- Diffusion des connaissances, participation à des enseignements.
- Encadrement étudiant.e.s et/ou post-doctorant.e.s.

Avancement au grade DR1

- Contributions scientifiques : qualité et portée des productions scientifiques, réputation et impact des conférences invitées.
- Cohérence, originalité et ambition du projet.
- Rayonnement national et international.
- Formation et encadrement de chercheurs et chercheuses.
- Animation d'équipe et prises de responsabilités collectives et managériales, affirmation d'une expérience de direction.
- Valorisation.
- Obtention de fonds nationaux ou internationaux.
- Coordination de projets nationaux ou internationaux.

Avancement au grade DRCE

Le niveau des critères requis pour DR1 sera amplifié.

Recrutement des chercheurs et chercheuses

Critères spécifiques selon les concours

Ces critères, ouverts et non hiérarchisés, ne sont pas cumulés de façon stricte. Il n'est donc pas requis de satisfaire l'intégralité d'entre eux. La contribution aux avancées scientifiques constitue un critère incontournable mais s'inscrit dans une vision globale qui reconnaît la diversité des activités contribuant à la mission du CNRS.

Recrutement au grade CRCN

- Qualité globale de la production scientifique.
- Obtention de publications en premier ou dernier auteur ou auteur correspondant.
- Capacité à élaborer un programme de recherche.
- Mobilité thématique ou géographique.
- Capacité à concevoir et développer une recherche indépendante, faisable et originale.
- Capacité à financer ses travaux (participation/coordination de contrats).
- Aptitude à la prise de responsabilité (animation d'équipe et/ou programmes collaboratifs).

Seront aussi prises en considération la participation à la diffusion scientifique, aux tâches collectives, à l'enseignement et la valorisation économique, biotechnologique ou biomédicale des travaux.

Accès au grade DR2

- Qualité globale de la production scientifique.
- Rayonnement international.
- Aptitude à gérer ou initier des évolutions thématiques ou technologiques.
- Mobilité thématique ou géographique.
- Expérience d'encadrement et/ou de direction scientifique attestée par des signatures d'article en dernière position ou en auteur correspondant.
- Participation à l'administration de la recherche.